

Date de l'arrêté : 19/02/2026	République Française Département : CHARENTE Arrondissement : Confolens LA BOIXE - Commune
Objet : INTERDICTION TERRAIN DE FOOTBALL	

ARRETÉ
PORTANT INTERDICTION D'ACCÈS AU STADE MUNICIPAL
POUR CAUSE DE TERRAIN IMPRATICABLE
 N° 2026_AT_021

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'en raison du mauvais temps, le terrain étant devenu impraticable, il importe de réglementer l'utilisation des stades municipaux de LA BOIXE.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les stades municipaux de football de Vars et de Montignac-Charente sont interdits d'accès à toutes pratiques sportives (entraînement, match ou autre activité) du Jeudi 19 février 2026 au Mercredi 25 février 2026 inclus, en raison des mauvaises conditions météorologiques qui ont rendu les terrains impraticables.

ARTICLE 2 :

Les président des clubs de football de Vars et de Montignac-Charente sont prévenus de cette interdiction.

ARTICLE 3 : M. le Maire de La Boixe et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente sont chargé chacun en ce qui le concerne de l'ampliation du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à LA BOIXE, le 19 février 2026


 Le Maire,
 Jean-Marc De LUSTRAC




 L'Adjoint au Maire
 B. CAMY

DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

2026_AT_021